agora Valais

La PRECARITE en Valais : UNE REALITE CACHEE ?

Le procès fictif

Jugement public de la précarité

27 octobre 2026 à 18H45

Jeunesse : ***Surendettement banque alimentaire*** *nourriture de la famille* ***Sans-abris*** *marginalisation*

Salle du Grand Conseil

Grand-Pont 4, Sion

Ouvert à toutes et tous, gratuit
Inscription souhaitée : contact@agora-vs.ch
Informations : https://agora-vs.ch/

www.agora-vs.ch

Pour nous soutenir :

Les Suisses se préoccupent de sécurité, de primes d'assurance maladie, d'immigration et d'intégration, mais également de coût de la vie. Malgré cela, la précarité n'est que rarement abordée. Agora.VS souhaite mettre en lumière cette thématique dans le format innovant d'un procès fictif. Une Cour ad hoc devra déterminer si la précarité est responsable d'une diminution de la qualité de vie d'une frange de population toujours plus nombreuse. Après avoir auditionné l'accusée et ses avocats ainsi que les témoins à charge et à décharge, le jury populaire (les personnes présentes) rendra son verdict. Finalement la Présidente de la Cour définira la sanction.

DISTRIBUTION :

Présidente de la Cour :	*Ludivine Détienne, Avocate*
Accusé, la précarité :	*Benjamin Bender, Comédien*
Procureur :	*Olivier Derivaz, Avocat*
Avocat de la défense :	*Philippe Nantermod, Conseiller national*
Témoins à décharge :	*Benjamin Roduit, Conseiller national*
	Jérôme Desmeules, Député
Témoins à charge :	*Rita Gay, Comédienne*
	Muriel Gay, Travailleuse sociale

Agora.VS en quelques mots

Réfléchir ensemble, inventer demain

L'association Agora.VS a été fondée en 2024. Elle se lance le défi d'animer la politique valaisanne au-delà de toute affiliation partisane. Elle vise à offrir un cadre de rencontre et de débat pour traiter de sujets d'actualité et pour développer un esprit critique citoyen.

Ce procès fictif est mis sur pied avec la collaboration de l'association « disputons-nous.ch »

DISPUTONS NOUS.CH